



AVIS A LA BATELLERIE CANAL DE NANTES A BREST

Report d'ouverture de la navigation sur la section comprise entre les écluses 54 du Guer et 107 du Ponteau

Vu le code des Transports et notamment l'article L4241-3;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 1974 modifié, fixant le règlement particulier de police de la navigation sur les canaux, rivières, cours d'eau et plans d'eau domaniaux : canal de NANTES à BREST ;

Vu l'avis à la batellerie 2017-01 en date du 13 janvier 2017 fixant les dates et horaires de navigation pour l'année 2017 ;

Vu l'avis à la batellerie 2017-05 en date du 20 mars 2017 relatif au report d'ouverture de la navigation sur la section comprise entre les écluses 36 de Beaufort et 107 du Ponteau.

Considérant que suite aux dégâts générés par la tempête du 6 et 7 mars 2017 la Région Bretagne n'est pas en mesure d'assurer une navigation en sécurité (ouvrages endommagés, présence d'arbres dans le chenal de navigation..) ;

Les usagers sont informés que l'ouverture à la navigation de la section comprise entre les écluses 54 du Guer et 107 du Ponteau est reportée au vendredi 14 avril 2017 (les services de la Région mettent tout en œuvre pour avancer si possible cette date).

Malestroit, le 5 avril 2017

Le chef de la subdivision
Blavet – canal de Nantes à Brest

Loïg LE CALLONNEC